



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 27 novembre 2023

N° 2023 / 088

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 21 novembre 2023, sous la présidence de M. Le Maire Grégoire LONG ;

**Étaient présents :** Benoit COLIN, Alain PITON, Emmanuel ANGONIN, Rachel BOURGEOIS, Bahadir GUZEL, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, Didier BERREZ, Nathalie SAULNIER, Grégoire LONG, Serge LACROIX, Sophie CAPELLI, Eddy LUSSIANA, Sandrine NICOD, Laurence MAS

**Excusés :** Roseline BONDIVENNE donne pouvoir à Lauriane DAVID ; David GEAY donne pouvoir à Alain PITON ; Jean-Michel PEUGET donne pouvoir à Emmanuel ANGONIN ; Pierre GRANDCLEMENT donne pouvoir à Grégoire LONG

**Le secrétariat a été assuré par :** Marie-Christine MOREL

|                                    |                  |
|------------------------------------|------------------|
| Nombre de Membres en exercice : 19 | Votes pour : 19  |
| Nombre de Membres présents : 15    | Votes contre : 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : 19  | Abstention : 0   |

**Objet : Terre d'Emeraude Communauté – Projet de ZAE Les Quarrés – Cession des parcelles communales - Complément**

- Vu la délibération n°2023-066 du 10 juillet 2023 approuvant la cession de plusieurs parcelles au lieu-dit Les Quarrés à Moirans-en-Montagne pour l'aménagement de la nouvelle zone d'activité par Terre d'Emeraude Communauté, soit une superficie totale de 18 832 m<sup>2</sup> ;
- Considérant que certaines parcelles, situées le long du cours d'eau Le Murgin, n'ont pas été intégrées à la première liste. Une régularisation est nécessaire, représentant une surface totale de 1 112 m<sup>2</sup>.  
La liste des parcelles concernées est la suivante :
  - o Parcelles cadastrées AP n°142 (d'une superficie de 486 m<sup>2</sup>), n°146 (d'une superficie de 184 m<sup>2</sup>), n°156 (d'une superficie de 83 m<sup>2</sup>) et n°159 (d'une superficie de 51 m<sup>2</sup>),
  - o Parcelles cadastrées AV n°207 (d'une superficie de 196 m<sup>2</sup>), n°209 (d'une superficie de 66 m<sup>2</sup>), n°214 (d'une superficie de 13 m<sup>2</sup>) et n°216 (d'une superficie de 33 m<sup>2</sup>).
- Considérant que les parcelles listées ci-dessus sont nécessaires à la réalisation de cet aménagement ;
- Considérant l'intérêt économique de la création de cette zone d'activité pour le territoire de Terre d'Emeraude Communauté et plus particulièrement pour la commune de Moirans-en-Montagne ;
- Considérant que l'avis des Domaines a été sollicité en date du 22 novembre 2023 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

**DÉCIDE :**

- **De CEDER** à la communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté les parcelles communales situées au lieu-dit Les Quarrés à Moirans-en-Montagne à savoir :

- Parcelles cadastrées AP n°142 (d'une superficie de 486 m<sup>2</sup>), n°146 (d'une superficie de 184 m<sup>2</sup>), n°156 (d'une superficie de 83 m<sup>2</sup>) et n°159 (d'une superficie de 51 m<sup>2</sup>),
- Parcelles cadastrées AV n° 207 (d'une superficie de 196m<sup>2</sup>), n°209 (d'une superficie de 66 m<sup>2</sup>), n°214 (d'une superficie de 13 m<sup>2</sup>) et n°216 (d'une superficie de 33 m<sup>2</sup>).

**TOTAL : 1 112 m<sup>2</sup>**

Pour l'euro symbolique.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré.

Le secrétaire de séance  
Marie-Christine MOREL



Pour le Maire  
Grégoire LONG

